

## Formation de Personne de Confiance en Entreprise (FPCE)

### Définition et Objectifs

La Personne de Confiance en Entreprise (PCE) reçoit en entretien individuel confidentiel les cadres et collaborateurs qui s'estiment victimes de conflits, harcèlement psychologique ou sexuel et qui en font la demande. Elle ne devrait pas en principe être en lien hiérarchique avec la personne qu'elle reçoit.

La PCE entend la personne plaignante, propose éventuellement la médiation ou l'oriente si nécessaire sur une autre ressource. Elle peut aussi proposer l'ouverture d'une enquête, qu'elle ne conduira pas elle-même, pour préserver sa position de neutralité bienveillante.

Faisant suite à un [arrêt du Tribunal Fédéral de mai 2012](#) et dans la ligne des [commentaires du SECO sur l'OLT3](#), chaque entreprise devait disposer d'une telle PCE, qu'elle travaille en interne ou qu'elle soit une ressource externe. Le SECO (Secrétariat à l'économie) a précisé le contour de cette fonction dans sa brochure sur le mobbing et les autres formes de harcèlement ([extrait](#))

Le cursus proposé ci-dessous est une base minimale pour exercer cette fonction, il est composé d'un ensemble de modules séparés que les candidats doivent suivre pour se voir décerner le titre de PCE.

Le programme est établi pour permettre au candidat d'obtenir leur diplôme sur un an de septembre à juin, mais la durée peut être prolongée sans autre.

### Contenu

- [Programme des cours de janvier 2016 à décembre 2016](#) (les modules peuvent aussi être décalés dans le temps en fonction des besoins de l'étudiant)

- Personne de Confiance en Entreprise : historique, définition, fonction et exercice de la profession (1 jour) \*
- Initiation à la médiation (2 jours) \*

- Médiation dans le cadre de conflits professionnels (2 jours)
- Technique de l'entretien individuel / de préparation (2 jours)
- Fondements psychologiques de la médiation et du conflits (2 jours)
- Médiation de Groupe (2 jours)
- Harcèlement psychologique et sexuel : définition, prévention et traitement (2 jours)
- \*\*
- Mise en oeuvre de la fonction (Management, communication) (2 jours)
- Présentation d'autres ressources et de structures existantes (2 jours)
- Atelier de lecture (1 jour)

\* Il est impératif de commencer par ces deux cours, les autres peuvent être pris dans le désordre et sur une durée plus étalée

\*\* Ce cours est prolongé d'une journée dès fin 2016 suite à la demande des étudiants.

Le total des jours de formation s'élève à **17 jours** (18 jours dès septembre 2016 avec l'ajout d'un deuxième jour sur le harcèlement)

il est résumé sur [le document de suivi individuel de l'étudiant \(PDF\)](#)

Le cursus global inclut par ailleurs une supervision personnelle de 6 heures de l'étudiant dans la mise en oeuvre de sa nouvelle fonction.

### Méthode d'enseignement

Dans les modules qui composent ce cursus, il y a en permanence alternance entre des moments de théories et des moments de mise en situation pratique.

Les modules sont complétés par une supervision personnelle de l'étudiant.

Les cours de la FPCE sont donnés en français.

## Enseignants

**Marc Rosset** : Médiateur Professionnel Indépendant (FSM), Psychologue de formation initiale ayant complété son cursus par un grade universitaire en gestion d'entreprise et par une longue expérience en management et gestion de ressources humaines. Depuis 1999, personne de confiance dans de nombreux dispositifs en Suisse Romande, externes, internes et mixtes, ainsi que superviseur de PCE. Formateur en Médiation.

**Anne Bersier** : Médiatrice Professionnelle Indépendante (FSM). Titulaire d'une licence en droit de l'université de Fribourg avec expériences professionnelles dans le domaine des ressources humaines. Exerce en qualité de médiatrice professionnelle essentiellement dans le milieu de l'entreprise. Formatrice en Médiation.

**Florence Studer** : Médiatrice Professionnelle Indépendante (FSM), titulaire du brevet fédéral de formateur d'adultes et du diplôme de pédagogie curative clinique de l'université de Fribourg. Formatrice en médiation.

**Cécile Pache** : Titulaire d'une licence en droit de l'université de Lausanne, ancienne cheffe du service juridique de Migros Vaud et enquêtrice professionnelle indépendante en matière de harcèlement et d'atteinte à la personnalité

**Norma Streit-Luzio** : Sous-directrice de la Chambre vaudoise de commerce et d'industrie (CVCI), Responsable du Centre d'Arbitrage et de médiation, titulaire d'une licence en droit de l'université de Neuchâtel. Expérience professionnelle en droit du travail

## Durée

Les modules prévus sont tous des modules de un ou deux jours, l'ensemble de la formation comporte 17 jours de cours.

L'étudiant peut faire son planning personnel en fonction de ses disponibilités et étaler la formation sur plusieurs cycles.

## Nombre de participants

Le nombre de participants dépend du module, en principe il y a au minimum 6 personnes et au maximum 20 personnes

## Prix

Le prix total de la formation est la somme :

- des frais de dossier de CHF 300.-
- du prix des modules individuels (17 jours\*) de CHF 4250.-
- des 6 heures de supervision CHF 1200.-

soit un total de **CHF 5750.-\***

Pour un étudiant qui souscrit en une fois à l'ensemble du cursus, un rabais de 10% est accordé, soit un prix total de CHF **5100.- \***

\* Un 17ème jour a été ajouté sur la version 2015 - 2016 (atelier de lecture)

L'ouvrage "Médiation" de Florence Studer et Marc Rosset est gracieusement offert aux participants

## Horaire

Les cours ont toujours lieu de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

## Lieu

Le lieu précis du cours est annoncé sur la confirmation d'inscription que vous recevez pour chaque module par courrier à domicile.

La plupart des cours sont donnés dans la région lausannoise (VD)

### **Inscription**

Pour les étudiants qui souhaitent obtenir la certification finale, un dossier doit être adressé à l'ASPCE par e-mail ([info@aspce.ch](mailto:info@aspce.ch)) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à jour.

Les inscriptions peuvent se faire par module individuel. Les étudiants qui ont, par le passé, suivi l'un ou l'autre des cours de cette formation obtiennent une équivalence sur présentation de leur attestation de cours .

Les candidats qui justifient d'une expérience dans l'un ou l'autre des domaines enseignés peuvent aussi obtenir, sur demande écrite, une équivalence.

L'admission à la formation de FPCE est précédée dans tous les cas d'un entretien avec un formateur.

[l'inscription peut se faire directement sur le site](#)

### **Attestation et Reconnaissance**

Les participants reçoivent à la fin de chaque module individuel une attestation de participation.

Les participants qui ont suivi l'ensemble des modules prévus, ou qui ont obtenus les équivalences nécessaires obtiennent le titre de "Personne de Confiance en Entreprise", titre décerné par l'Association Suisse des Personnes de Confiance en Entreprise (ASPCE).

[Cliquez ici pour télécharger ce document au format PDF](#)